
WALCOURT

Opération de Développement Rural

Compte-rendu de la 1^{ère} séance de la CLDR

en virtuel
le 29 avril 2021

Présents : voir annexe

Principaux acronymes :

AD	Agent de Développement
CLDR	Commission Locale de Développement Rural
DD	Développement Durable
DR	Développement Rural
FRW	Fondation Rurale de Wallonie
GT	Groupe de Travail
IC	Information-Consultation
ODR	Opération de Développement Rural
PCDR	Programme Communal de Développement Rural

Introduction par la Présidente

Mme LECLERCQ, Echevine en charge du DR, accueille les membres de la Commission pour cette réunion d'installation. Après avoir annoncé l'ordre du jour de la réunion, elle remercie les personnes présentes pour le temps qu'elles consacrent à l'ODR de leur commune et cède la parole aux agents de la Fondation Rurale de Wallonie.

Présentations et installation officielle de la CLDR
--

Les AD de la FRW, après avoir donné quelques informations pour une interaction optimale lors de cette réunion virtuelle, proposent la diffusion d'une vidéo introductive à la soirée.

Ils passent alors aux présentations en débutant par la description de la FRW. Les 60 membres de la CLDR sont ensuite listés, villages par villages, en signalant que certaines personnes se sont excusées pour cette première réunion ; soit parce qu'elles sont retenues par ailleurs (autres réunions à l'agenda), soit parce que des difficultés techniques les empêchent de

pouvoir participer. C'est l'occasion pour les AD de la FRW de faire savoir que le virtuel n'est pas le mode de réunion privilégié, mais qu'actuellement, il n'est pas envisageable de programmer des réunions classiques, en présentiel.

Enfin, Mme DEGRAUX et M. LOSSEAU sont présentés. Il s'agit des agents communaux qui suivent l'ODR de la Ville de Walcourt.

Un membre de la CLDR demande si des habitants des villages non représentés dans la CLDR (Clermont et Rognée) peuvent être invités à rejoindre la CLDR. X. PAULY signale que le nombre maximal de participants, à savoir 60 membres, a été atteint et qu'actuellement il n'est donc pas possible d'ajouter de nouveaux membres. En cas de démission d'un membre, des habitants de ces deux villages pourraient être privilégiés pour rejoindre la CLDR.

Ce premier point de l'ordre du jour n'appelle pas de remarques supplémentaires des participants.

Rappel de ce qu'est une Opération de Développement Rural (ODR) et du rôle de chacun(e)

Bien que certains membres de la CLDR aient déjà été informés à plusieurs reprises des tenants et aboutissants d'une ODR, les AD de la FRW proposent d'en faire un rappel. En effet, tous les membres de la Commission n'ayant pas le même historique de participation dans le processus, il est intéressant de poser des bases communes. Sont mis en avant :

- L'objectif général d'une ODR : améliorer la qualité de vie des habitants
- L'importance du processus participatif
- L'échelon communal (voire transcommunal) des réflexions en cours
- Le long terme en vigueur
- La référence à un diagnostic, la définition à venir d'objectifs et de projets
- L'existence d'un décret balisant la marche à suivre
- Le fait que le PCDR soit le document papier (composé de 6 parties) relatant toute l'élaboration et la logique de réflexion
- La diversité des thèmes à considérer et des projets à imaginer.

Cette partie de la réunion permet aussi de préciser les divers partenaires de l'ODR que sont :

- La Ville de Walcourt
- Les habitants et notamment la représentation citoyenne qu'est la CLDR
- La FRW
- Le Service Public de Wallonie, et plus précisément la Direction du Développement Rural qui est le référent de l'Administration pour toute commune menant une ODR
- Le bureau d'études DR(EA)²M qui est chargé de la rédaction du PCDR.

Les membres de la CLDR sont alors invités à réagir. Pas de questions particulières sur ces points.

Missions, fonctionnement de la CLDR et Règlement d'Ordre Intérieur (ROI)

Le 3^{ème} point de l'ordre du jour permet aux AD de la FRW d'aborder, dans un premier temps, les missions et le fonctionnement de la CLDR. Après être revenus sur les bases théoriques d'une CLDR (composition et représentativité), il se penche sur les spécificités de la CLDR de la Ville de Walcourt.

A savoir que :

- Sa composition a été approuvée par le Conseil communal en dates des 19 octobre et 23 novembre derniers
- Elle se compose de 60 membres (maximum autorisé) dont 15 sont Conseillers communaux
- En plus de ces 60 membres, y siègent de droit les personnes suivantes :
 - o Mme DEGRAUX et M. LOSSEAU de l'ADL
 - o M. GABRIEL, Agent de la DGO3 (Direction du DR)
 - o Mme MAITRE, M. PAULY et Mme SENTE, AD de la FRW
- 14 des 16 villages y sont représentés (seuls Rognée et Clermont ne comptent actuellement pas de villageois dans la CLDR)
- Le membre le + jeune a 13 ans et le doyen est âgé de 82 ans
- Il y a 22 femmes parmi les membres et 38 hommes
- Plusieurs catégories socio-professionnelles y sont présentes : ouvriers, employés, fonctionnaires, indépendants et retraités
- Une grande diversité de secteurs y seront considérés de par la profession ou les loisirs des membres ; on y retrouve des commerçants, des marcheurs, des membres de l'ATL, des Conseillers CPAS, des bénévoles du PCDN, des représentants de clubs sportifs, de comités villageois, du Conseil consultatif des Aînés, du Centre culturel, du secteur économique...

Les missions de la CLDR sont ensuite présentées en distinguant la phase d'élaboration du PCDR et celle de mise en œuvre. Il s'agit donc :

- Durant l'élaboration du PCDR, d'élaborer l'avant-projet de PCDR (cf. 6 parties) qui sera ensuite voté par le Conseil communal.
- Après l'approbation du PCDR par le Gouvernement wallon de :
 - o Suivre l'état d'avancement des différents projets du PCDR et établir un rapport d'activités annuel (mars).
 - o Présenter au Conseil communal des propositions de Conventions Développement Rural et programmer (à 3 ans) les futures demandes de Conventions.
 - o Assurer la préparation des Conventions et l'exécution de celles-ci en collaboration avec le Collège et la population. La CLDR est associée à l'élaboration, la réalisation et au suivi des projets.
 - o Poursuivre son rôle de relais et d'organe consultatif communal (se réunit minimum 4 fois par an).

Un temps d'échanges est alors proposé. Cela permet aux membres de la CLDR d'obtenir plus d'informations sur la durée de validité de la CLDR : celle-ci reste active durant tout le processus d'élaboration, et durant toute la validité du PCDR, à savoir 10 ans à dater de

l'approbation du PCDR par le Gouvernement wallon. En pratique, la CLDR reste active après cette période de 10 ans afin de suivre les projets en cours

La réunion se poursuit par l'appropriation par les membres de la CLDR du Règlement d'Ordre Intérieur de la Commission. Afin d'en prendre connaissance avant la réunion, les AD de la FRW avaient envoyé par mail ce ROI aux membres.

Après avoir précisé la structure de ce document, les AD de la FRW attirent l'attention des membres sur 5 articles plus précisément :

- Art 2. : [...] D'établir, au plus tard le 1^{er} mars de chaque année, un rapport sur son fonctionnement et sur l'état d'avancement de l'Opération de Développement Rural. Ce rapport est remis à l'autorité communale qui le transmettra le 31 mars au plus tard au Ministre ayant le développement rural dans ses attributions.
- Art 7. : [...] La Présidente interrogera par courrier le(s) membre(s) non excusé(s) et les membres absent(s) excusé(s) à un minimum de trois réunions successives sur leur intention ou non de poursuivre leur mandat. Si aucune réponse n'est adressée à la Présidente dans les 10 jours ouvrables, la démission sera effective ; Les membres absents ou excusés sans motif valable à plus de 75% des réunions tenues sur 2 années consécutives seront jugés démissionnaires d'office [...]
- Art.12 : La Présidente, d'initiative ou à la demande d'1/3 des membres inscrits, convoque les membres par écrit ou par courrier électronique (en cas d'accord du membre) au moins 10 jours ouvrables avant la date de réunion.
- Art.14 : La Présidente ouvre et clôture les réunions, conduit les débats. Elle veille au respect du présent règlement. En cas d'absence de la Présidente, l'assemblée désigne un autre membre qui présidera la réunion.
- Art.18 : Pour pouvoir valider une décision, un quorum de participation de 50% des membres de la CLDR ne faisant pas partie du quart communal est requis. Si le quorum n'est pas atteint, les débats pourront avoir lieu mais la décision sera reportée à la séance de la CLDR suivante qui sera convoquée, dans les 15 jours, avec le même ordre du jour. Dans ces conditions, la décision pourra être validée quel que soit le nombre de personnes présentes.

Ce dernier article fait l'objet de propositions de précisions pour éviter toute discussion au cas où un vote devrait être organisé. Suivant la proposition d'un membre, il pourrait être convenu que : « Si moins de 50% des membre de la CLDR sont présents au moment du vote, une majorité des 2/3 doit être obtenue. Si plus de 50% des membres sont présents, le vote est effectué à simple majorité ». Cette version sera validée par les membres de la CLDR lors de la prochaine réunion.

Il est indiqué que le recours au vote individuel est très rare et qu'une approche consensuelle sera privilégiée et vraisemblablement plus efficace.

Les membres de la CLDR profitent du temps d'échanges qui suit pour :

- Demander des précisions sur la distinction entre membres effectifs et membres suppléants : cette précision est obligatoire pour répondre aux exigences du Décret relatif au Développement Rural mais n'entraîne dans les faits, aucune distinction de

traitement entre les membres. Tous les membres (effectifs et suppléants) sont invités aux réunions et ont les mêmes droits.

- Demander une confirmation sur le caractère décisionnel d'une CLDR : l'ancienne CLDR avait pour habitude de prendre des décisions par votes, avec une distinction de droit de vote entre membres effectifs et suppléants. Pour cette nouvelle CLDR, cela ne sera plus le cas. Tous les membres ont les mêmes droits et la FRW précise que par expérience, le vote est très peu pratiqué car on arrive presque toujours à des consensus suite à des débats constructifs entre les membres.
- Interroger sur les prochaines étapes de la participation citoyenne qui sont pour l'instant reportées à cause de la crise sanitaire (cf ci-dessous).
- Préciser que les actions inscrites dans un PCDR prennent du temps à être réalisées. La FRW précise que le processus est effectivement chronophage mais la Commune répond aussi au-fur-et-à-mesure aux doléances des citoyens quand elle le peut (lot 0 du PCDR). Par ailleurs, les démarches administratives sont souvent très longues et indépendantes de la bonne volonté de la Commune.

Les premières phases de participation citoyenne

Afin de toujours assurer des bases communes aux membres de la CLDR, un rapide rétroacte est proposé par les AD de la FRW. Celui est synthétisé via l'illustration suivante :



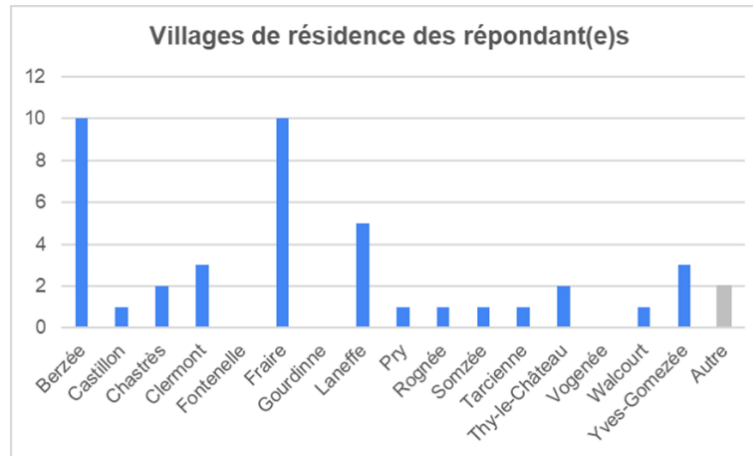
Pour les phases de participations citoyennes reprises sur ce visuel, tout membre souhaitant en savoir davantage est invité à se rendre sur le site dédié à l'ODR dont l'adresse est <https://www.pcdr-walcourt.info/>

Concernant la dernière étape, à savoir la consultation de « jeunes parents », celle-ci n'ayant pas encore été présentée aux membres, les AD informent que cette consultation a été organisée afin de sonder un public moins rencontré, classiquement, lors des réunions villageoises d'Information-Consultation.

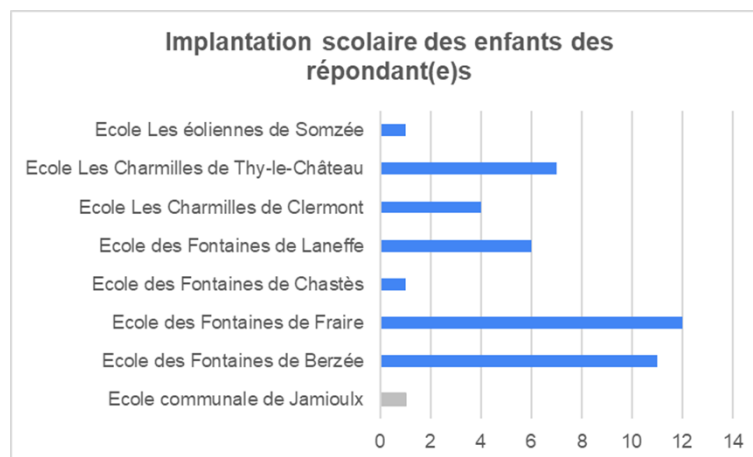
Cette enquête en ligne, ouverte du 04/01 au 12/02/2021 et organisée via les implantations scolaires a obtenu 43 participations.

Le panel de répondant est ensuite décrit à partir des graphiques ci-dessous :

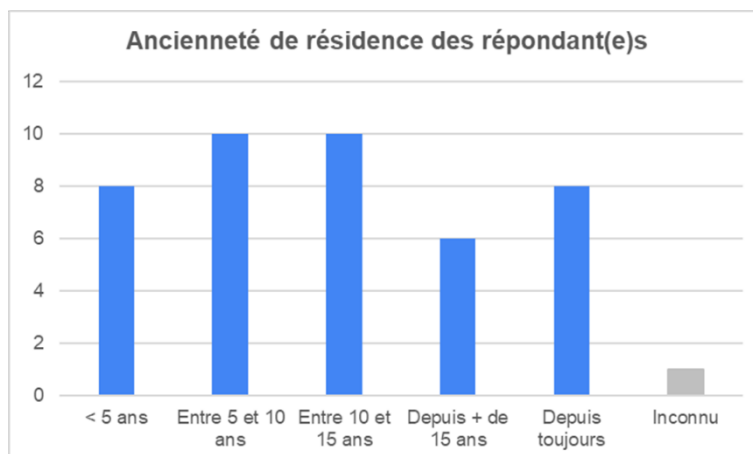
- Seuls les villages de Fontenelle, Gourdinne et Vogenée ne connaissent pas de participants pour cette enquête. Berzée et Fraire sont les villages les plus représentés.



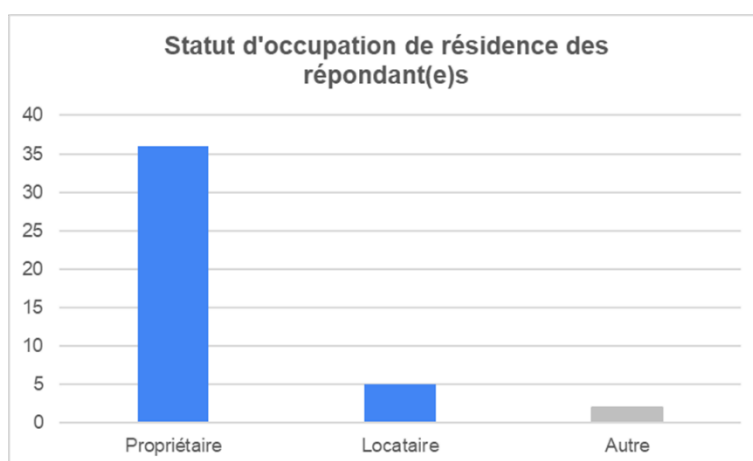
- Les participants ont des enfants inscrits dans plusieurs implantations scolaires. Aucun parent d'écoliers inscrits à Gourdinne ou Tarcienne n'est sondé via cette enquête.



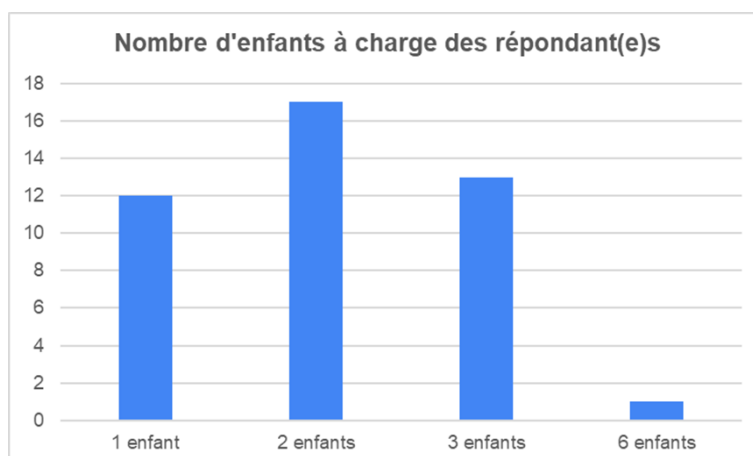
- Une grande diversité en termes d'ancienneté de résidence est rencontrée parmi les répondants.



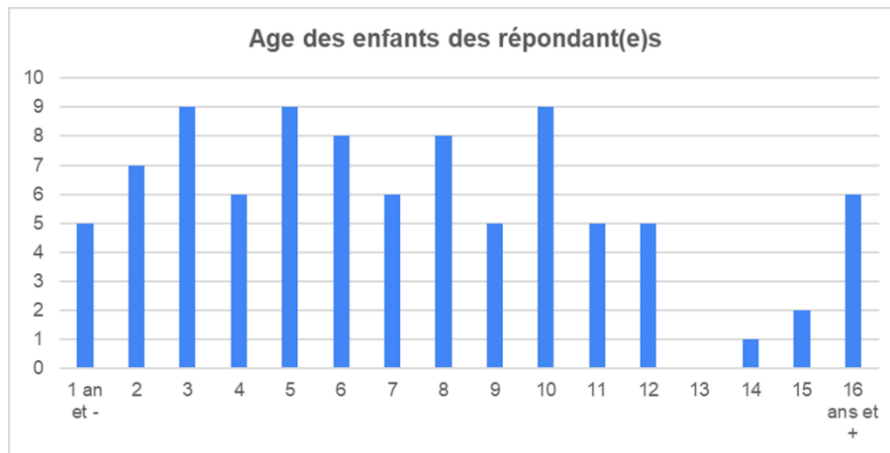
- La grande majorité des répondants est propriétaire de son logement, ce qui pourrait laisser penser que ce sont des gens moins enclins à déménager dans le futur et donc installés pour plusieurs années à Walcourt.



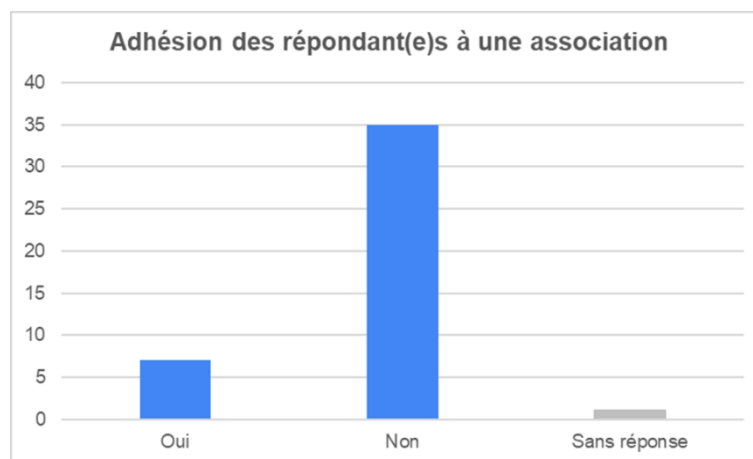
- A nouveau, une certaine diversité est à observer parmi les répondants en ce qui concerne le nombre d'enfants dont ils ont la charge. On observe un nombre semblable de répondants ayant un seul enfant et de répondants en ayant 3. Le cas de figure le plus souvent rencontré est celui de parents de 2 enfants.



- Concernant l'âge des enfants des répondants et donc des considérations y liées, on retrouve une large gamme de cas : de moins de 1 an à plus de 16 ans avec une répartition assez homogène en-deçà de 12 ans.

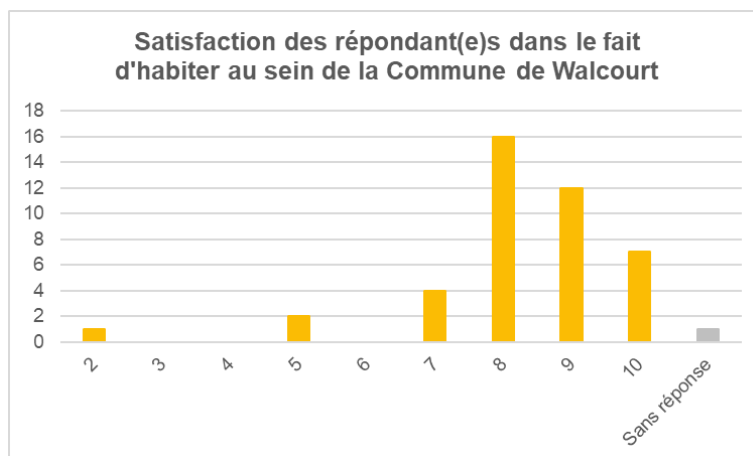


- Enfin, contrairement aux réunions villageoises de l'hiver 2020-2021, peu de participants adhèrent à une association.

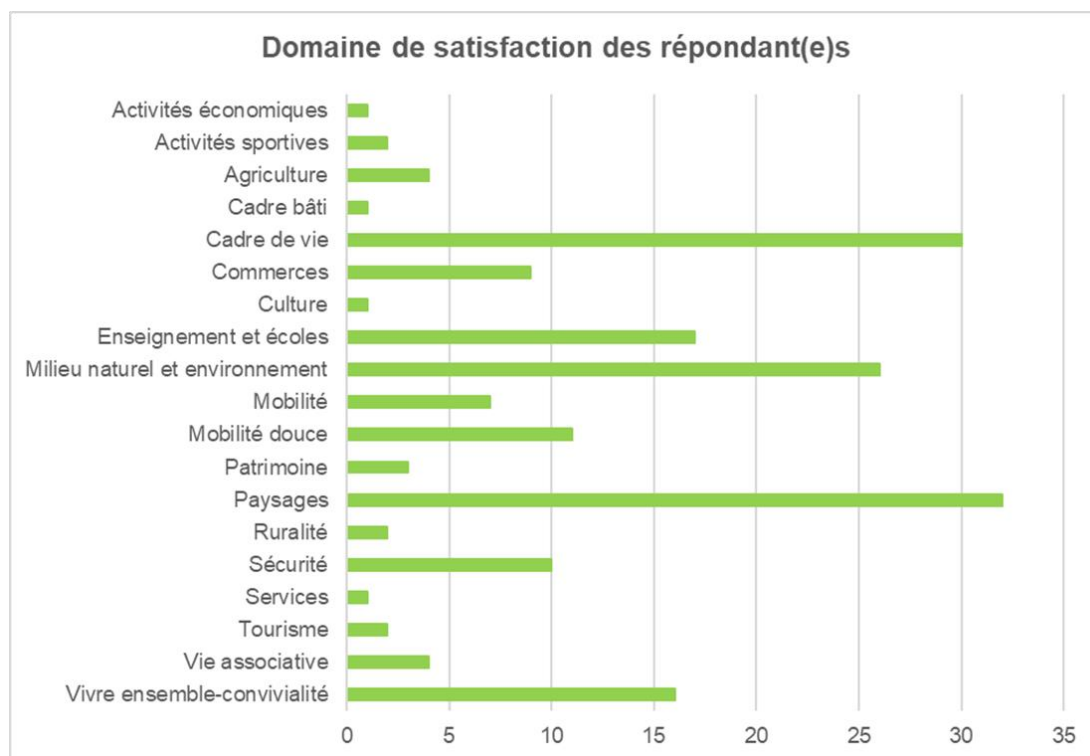


Cette description du panel effectuée, les AD de la FRW abordent les expressions de ces participants en termes de ressenti de la vie à Walcourt, mais aussi de souhaits pour l'avenir.

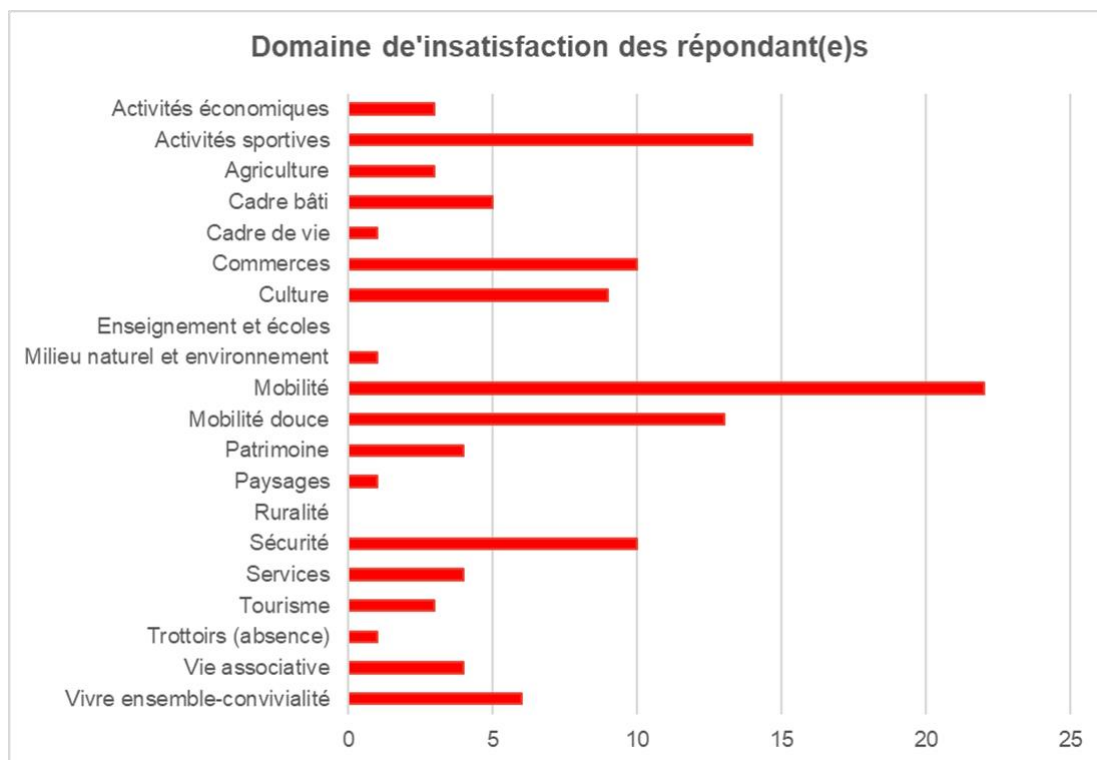
Lorsqu'il a été demandé aux répondants de coter leur satisfaction par rapport au fait de vivre à Walcourt, 35 des 42 jeunes parents (1 sans réponse) ont donné au moins une cote de 8. On peut en déduire que ces personnes sont plus que satisfaites de vivre à Walcourt.



Cette satisfaction étant exprimée, il est intéressant de découvrir les thématiques qui sont plébiscitées par les répondants. On apprend alors que ce sont dans l'ordre (1) les paysages, (2) le cadre de vie et (3) le milieu naturel et l'environnement qui satisfont le plus les participants.



A contrario, les domaines pour lesquels les répondants éprouvent le plus d'insatisfaction sont (1) la mobilité, (2) les activités sportives et (3) la mobilité douce. Il s'agit pour les activités sportives d'une information qui transparaissait moins dans les expressions citoyennes des villageois lors des réunions d'Information-Consultation.



Pour ce qui est des souhaits des participants, tout comme lors des réunions villageoises de l'hiver 2020-2021, il leur a été proposé de compléter la phrase qui débute par : « Dans mon village idéal, ... ». Voici quelques exemples de réponses reçues :

- On pourrait s'y déplacer en toute sécurité
- Il y aurait une offre d'activités (sportives, culturelles, intergénérationnelles) riche
- Il y aurait des infrastructures pour les enfants (plaines de jeux, lieux de rencontres, centre sportif)
- Il y aurait une large offre de commerces locaux
- Le patrimoine naturel et artificiel serait entretenu

Il a été aussi proposé aux participants de préciser leurs souhaits en se focalisant sur :

- Des aménagements dont voici quelques exemples :
 - o Des infrastructures : plaines de jeux, terrains de foot/basket/pétanque, maison de village)
 - o En lien avec la mobilité : zones sans voitures, RAVeLs, gares ouvertes, parking au niveau d'écoles
 - o Relatifs à l'environnement : panoramas dégagés, plantations, réaménagement de sites à réhabiliter.
- Des services tels que :
 - o Des commerces locaux : marchand ambulant, marchés, point de collecte CoopESEM
 - o Des activités : ludothèque, rattrapage scolaire, activités sportives, entraide intergénérationnelle...
 - o La gestion/collecte des déchets : collecte des encombrants, location de remorque, mise en place de poubelles à puces, ressourcerie, adaptation des plages horaires du parc à conteneurs
 - o Une offre en mobilité renforcée

- Une meilleure communication avec les élus
- Des activités avec notamment des souhaits ciblant :
 - Les enfants : activités artistiques, lecture, sports...
 - Toute la population : jeux inter villages, réunions inter comités, repair cafés...
 - La culture : chorale, solfège, expositions, concerts
 - Des promenades

Suite à la présentation de cette enquête ciblant les jeunes parents, divers commentaires sont exprimés par les membres de la CLDR. Ils ont trait à :

- Nombre de participants : un membre s'étonne du peu de participants par rapport au nombre total d'habitants dans l'entité de Walcourt.
- Nombreuses demandes de ce public cible. Il est précisé que ces demandes vont dans le sens de ce qui s'était déjà dit lors des réunions villageoises.
- Patrimoine : un membre signale que cette thématique est fort importante (remparts, etc.) et que beaucoup d'actions pourraient être entreprises. Il est proposé de réaliser un cadastre du Petit Patrimoine. La FRW précise que la Commune mène déjà des réflexions sur ce sujet et a répondu à des appels à projets. Par ailleurs, un groupe de travail traitera en particulier des Patrimoines de l'entité. Les citoyens pourront s'exprimer lors de cette réunion et proposer des actions concrètes pour restaurer/protéger les patrimoines. Un autre membre signale que l'ancienne CLDR a beaucoup travaillé sur le Petit Patrimoine.
- L'environnement qui est fort différent d'un village à l'autre.
- Repair café : il en existe un (Réparons ensemble) → mauvaise communication ou manque de recherches de la part des répondants de l'enquête.
- Activités musicales : il est précisé qu'une harmonie, des fanfares existent.
- Site internet communal : il a été modifié et beaucoup d'informations s'y trouvent.
- Un membre signale de nuisances sonores et des problèmes de sécurité près de la N5. Il est décidé que le membre interagisse directement avec la Commune pour ces problèmes plus personnels.

Les étapes à venir et les premiers travaux de la CLDR

La dernière partie de la soirée était consacrée au futur proche de l'ODR. Sachant que les 5 Groupes de Travail annoncés en septembre dernier lors du retour à la population¹ ne peuvent être organisés pour le moment et que le mode virtuel n'est pas souhaité pour des raisons pratiques et d'accueil par la population, il est proposé aux membres de la CLDR de travailler en amont du GT *Sécurité Routière*. Une cartographie participative des points noirs a été mise en place par les AD de la FRW afin de connaître les points d'insécurité routière existants à Walcourt. Le but étant de préparer les réflexions collectives du GT.

Pour une meilleure compréhension de l'initiative, une démonstration est faite en séance de l'encodage d'un point noir. Les membres de la CLDR recevront rapidement un document explicatif pour participer au mieux à cette consultation ouverte jusqu'au 23 mai.

¹ (1) Sécurité routière, (2) Développement économique et Agriculture, (3) Mobilité, (4) Vivre-ensemble et (5) Environnement, Aménagement du territoire et Patrimoines

Les membres de la CLDR demandent alors des précisions concernant :

- L'accessibilité de la consultation : elle est ouverte uniquement aux membres de la CLDR mais ces derniers sont le relais de la population et peuvent donc encoder des points noirs signalés par des voisins ou toute autre personne habitant l'entité.
- Un relevé déjà effectué par un membre, avec de photos. Il est précisé que les photos ne peuvent pas être téléchargées via l'outil cartographique en ligne mais le fichier peut être directement envoyé par mail aux AD de la FRW.
- La visibilité des encodages effectués par les autres membres : l'outil utilisé est collaboratif, et donc tous les points encodés sont visibles par tout le monde. Il est demandé aux membres de la CLDR, de ne pas modifier les points déjà encodés par d'autres membres.
- L'objectif de la consultation. Celui-ci est reprécisé : la finalité est l'obtention d'une cartographie des points noirs dans l'entité de Walcourt qui pourra être utilisée lors du groupe de travail sur la sécurité routière.
- La publicité des prochains groupes de travail : les membres de la CLDR seront bien informés de manière privilégiée de la tenue de ceux-ci.
- L'autorisation de participer à plusieurs groupes de travail : tous les citoyens peuvent participer à chacun des groupes de travail.
- Le nombre de participants autorisés par groupe de travail : il n'y a pas de limitation dans le nombre de participants aux groupes de travail.
- FixMyStreet : l'outil peut être utilisé pour tout signalement en lien avec le service travaux et le service environnement. Il peut donc être utilisé pour d'autres problèmes que le dépôt clandestin de déchets
- L'annulation des GT en cas de nombre insuffisant de participants : les GT ne seront pas annulés même s'il n'y a pas assez de personnes présentes. La FRW signale que ce cas de figure n'est jamais arrivé et que la publicité sera pensée pour éviter ce genre de problème. Par ailleurs, les membres de la CLDR seront prévenus de manière privilégiée de l'organisation de ces réunions.
- L'âge minimal pour participer aux GT : il n'y a pas d'âge minimal, les jeunes sont les bienvenus et leur présence permet d'ailleurs d'enrichir les débats.

Remerciements de la Présidente

Mme LECLERCQ clôture la séance en remerciant les membres de la CLDR présents pour leur participation active à cette première réunion et leur fait à nouveau savoir que les GT seront programmés dès que possible pour garder la dynamique de l'ODR.

Pour le Bureau Régional ESEM
de la Fondation Rurale de Wallonie

Anne MAITRE – Xavier PAULY – Amandine SENTE
Agents de Développement

Fondation Rurale de Wallonie

Equipe Entre-Sambre-et-Meuse

Anne MAITRE - Xavier PAULY - Amandine SENTE

Rue de France, 66 - 5600 Philippeville

Tél 071 66 01 90

a.maitre@frw.be ou x.pauly@frw.be ou

a.sente@frw.be

Annexe : Participants

Nom	Prénom	Elu	
ANTOINE	Jean-Marie		Présent
BAL	Dominique		Présent
BELLE	Zoé	x	
BERNARD	Guy	x	Présent
BERNARD	Hervé		Présent
BOLLE	Jean-Nicolas	x	Présent
BOUCKAERT	Vanessa		Présente
BRASSART	Benoît		Présent
BROUSMICHE	Laurent	x	
BULTOT	Philippe	x	Excusé
CANON	Jean-Marie		Excusé
CHINTINNE	Thierry	x	
CLAUDE	Célia		Présente
COLLE	Rudy		Présent
CROISIER	Vincent		Présent
DARDENNE	Aurélié		Présente
DECOCK	Jean-Claude		Présent
DECOUVREUR	Christian		Présent
DEMILY	Hugues		Présent
DERMIENCE	Ferdi		Présent
DERYCKE	Fernand		Présent
DUPUIS	Fabienne		Présente
GERAIN	Claude		Excusé
GERIN	Philippe		
GEUBEL	Marc	x	Présent
GRIMALDI	Mario		
HALLAERT	Christine		Présente
HENDSCHEL	Cécile		Présente
HENDSCHEL	Aurélié		Présente
HENRARD	Ludovic	x	
JACQUES	Noël		Présent
JOUNIAUX	Valérie		Excusée
JOUNIAUX	Jacky		Présent
LAPÔTRE	Sabine		Présente
LECHAT	Marylène		Excusée
LECLERCQ	Nathalie	x	Présente
LIESSENS	Thierry	x	Excusé

Nom	Prénom	Elu	
MABOGE	Claude		Présent
MAINJOT	Marc		Présent
MARCHAL	Vanessa		Présente
MARTENS	Aline	x	Présente
MASSART	Pierre		Présent
MASSET	Bénédicte		Présente
MATHOT	Michel		
MOLLET	Béatrice		Présente
OTOUL	Joris		Présent
PETIT	Pauline		
PETIT	Jean-Pierre		Excusé
PHILIPPART	Nicole		Présente
PIERARD	Jacques		
POULIN	Christine	x	Présente
PREYAT	Nicolas	x	Excusé
ROCHET	Bernadette		Excusée
ROLIN	Jean-Damien		Excusé
SCHOCKEEL	Charles		Présent
SCHOOAERT	Caroline		
SELVAIS	Bernadette	x	Présente
STIEVENART	Baudouin		Présent
VANDENEUCKER	Karine	x	Excusée
YERNAUX	Illyès		Présent

Ainsi que :

- M. Olivier LOSSEAU, Agent-relais de la Ville de Walcourt pour le PCDR
- Mme Patricia DEGRAUX, Agent-relais de la Ville de Walcourt pour le PCDR
- Mme Anne MAITRE, Agent de Développement de la FRW
- M. Xavier PAULY, Agent de Développement de la FRW
- Mme Amandine SENTE, Agent de Développement de la FRW